

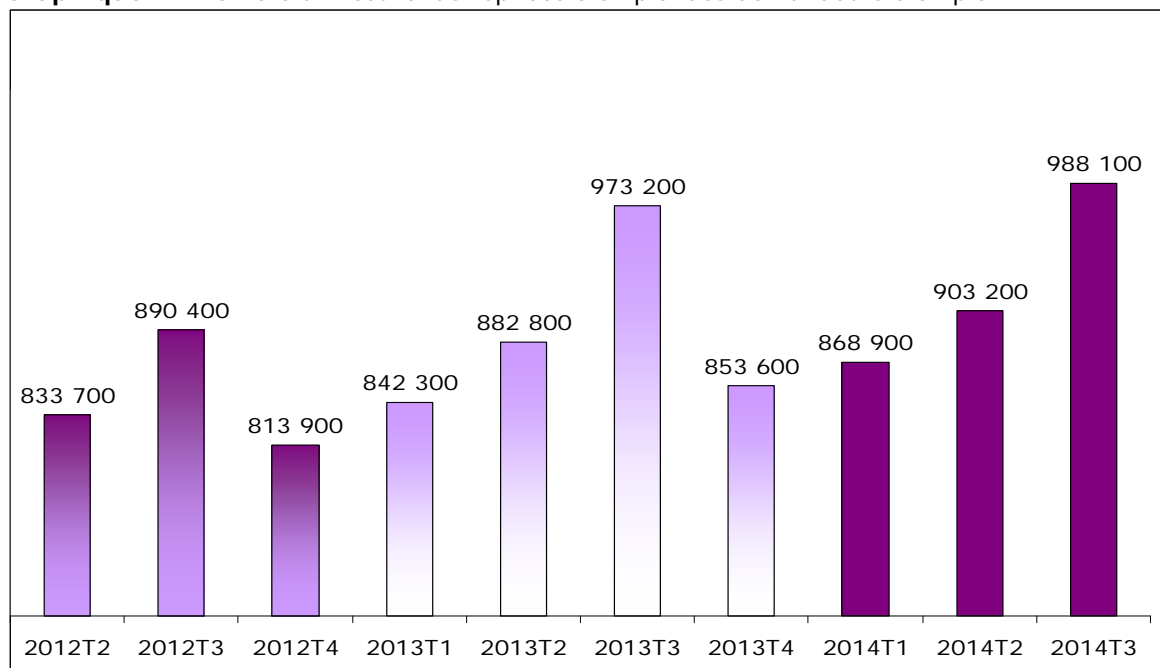
LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3^{ème} TRIMESTRE 2014

Au cours du troisième trimestre 2014, 988 100 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 1,5% par rapport au troisième trimestre 2013. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B s'est accru de 4,2%.

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du troisième trimestre 2014, 988 100 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à l'emploi d'un mois ou plus, soit une hausse de 1,5% par rapport au troisième trimestre 2013. Sur un an, cela représente 3,6 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B s'est accru de 4,2%. Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et les données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode).

Parmi les reprises d'emploi au 3^{ème} trimestre 2014, 186 000 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (cf. tableau 1). Ce nombre est en diminution de -4% sur un an, soit une baisse plus importante que celle du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge (-2,4%). 659 500 concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+2,1% sur un an, contre +3,1% pour le nombre de demandeurs d'emploi), et 142 700 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+7,0%, contre +11,1%). Au 3^{ème} trimestre 2014, 638 100 demandeurs d'emploi depuis moins d'un an (-0,2%) et 350 000 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+4,9%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1 : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

	T3 2014	T3 2013	Evolution	Taux mensuel moyen* T3 2014 (évolution par rapport à T3 2013)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	988 100	973 200	1,5%	7,8% (-0,2 pt)
dont demandeurs d'emploi				
de moins de 25 ans	186 000	193 800	-4,0%	11,0% (-0,2 pt)
de 25 à 49 ans	659 500	646 000	2,1%	8,4% (-0,1 pt)
de 50 ans ou plus	142 700	133 400	7,0%	4,6% (-0,2 pt)
depuis moins d'un an	638 100	639 600	-0,2%	8,5% (-0,1 pt)
depuis un an ou plus	350 000	333 600	4,9%	6,7% (-0,3 pt)
hommes	491 600	483 800	1,6%	7,8% (-0,3 pt)
femmes	496 500	489 400	1,5%	7,8% (-0,1 pt)
manœuvres	25 300	25 400	-0,4%	5,7% (-0,3 pt)
ouvriers spécialisés	58 800	61 600	-4,5%	7,1% (-0,4 pt)
ouvriers qualifiés	129 600	130 900	-1,0%	8,8% (-0,5 pt)
employés non qualifiés	172 300	170 100	1,3%	6,4% (-0,2 pt)
employés qualifiés	463 100	450 800	2,7%	8,4% (-0,1 pt)
techniciens	55 100	55 600	-0,9%	9,4% (-0,2 pt)
agents de maîtrise	27 100	25 800	5,0%	8,3% (0,0 pt)
cadres	56 500	52 500	7,6%	7,2% (0,1 pt)
autres	400	400	-	-

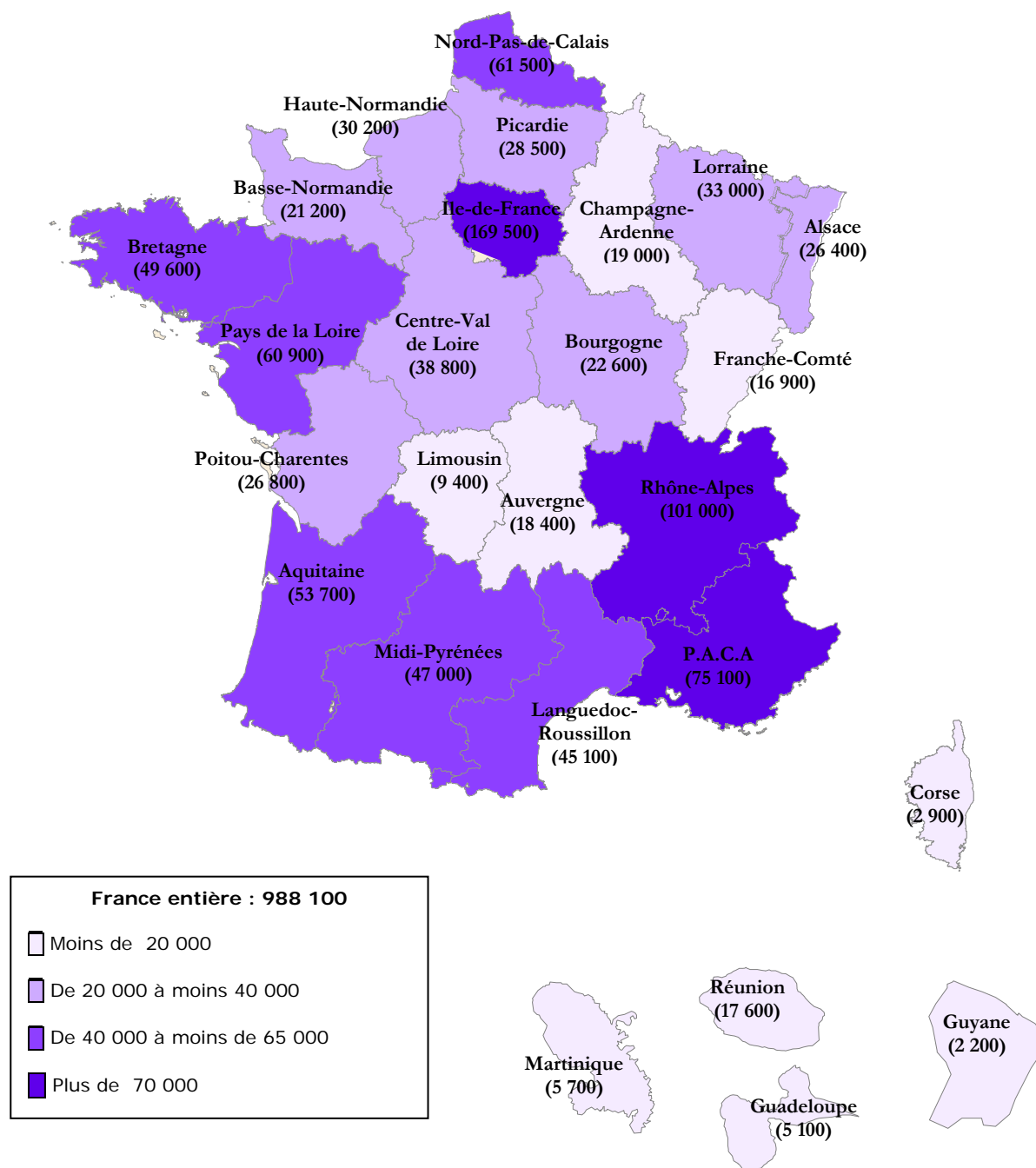
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière

*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur le trimestre rapporté à la taille de la DEFM observée en moyenne sur le trimestre.

LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU NIVEAU REGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 3^{ème} trimestre 2014 sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire (cf. carte 1).

Carte 1 : Nombre de reprises d'emploi au 3^{ème} trimestre par région

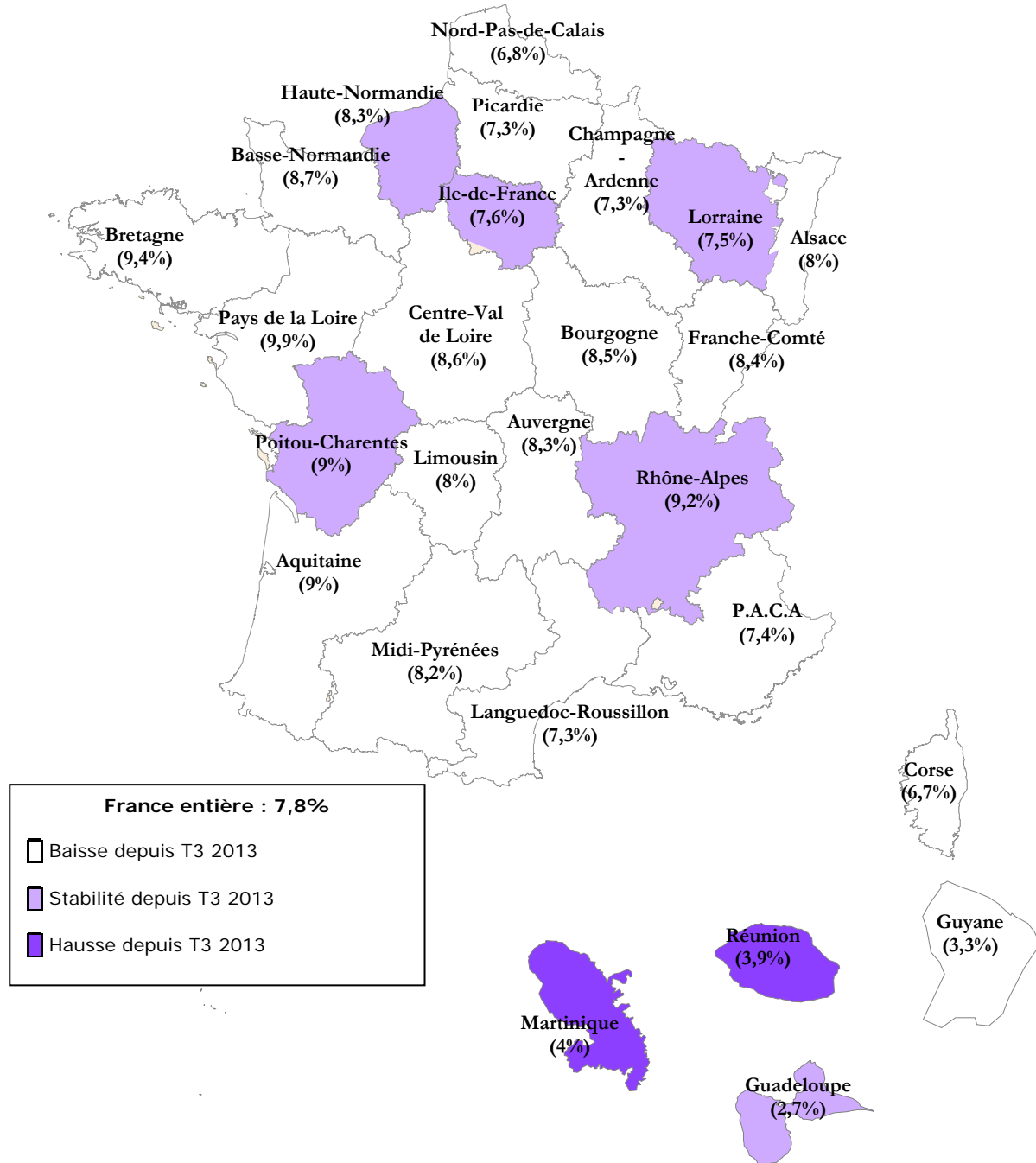


Cependant, ces quatre régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 ci-dessous représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 3^{ème} trimestre ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Seules la Martinique et la Réunion connaissent une hausse du taux de reprise d'emploi entre le 3^{ème} trimestre 2013 et le 3^{ème} trimestre 2014 (cf. carte 2 et tableau 3 en annexe 1).

Carte 2 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 3^{ème} trimestre par région



David BUCHNER
Département Observatoire de l'Emploi

ANNEXE 1 – REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Tableau 3 : Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 3^{ème} trimestre 2013 et 2014

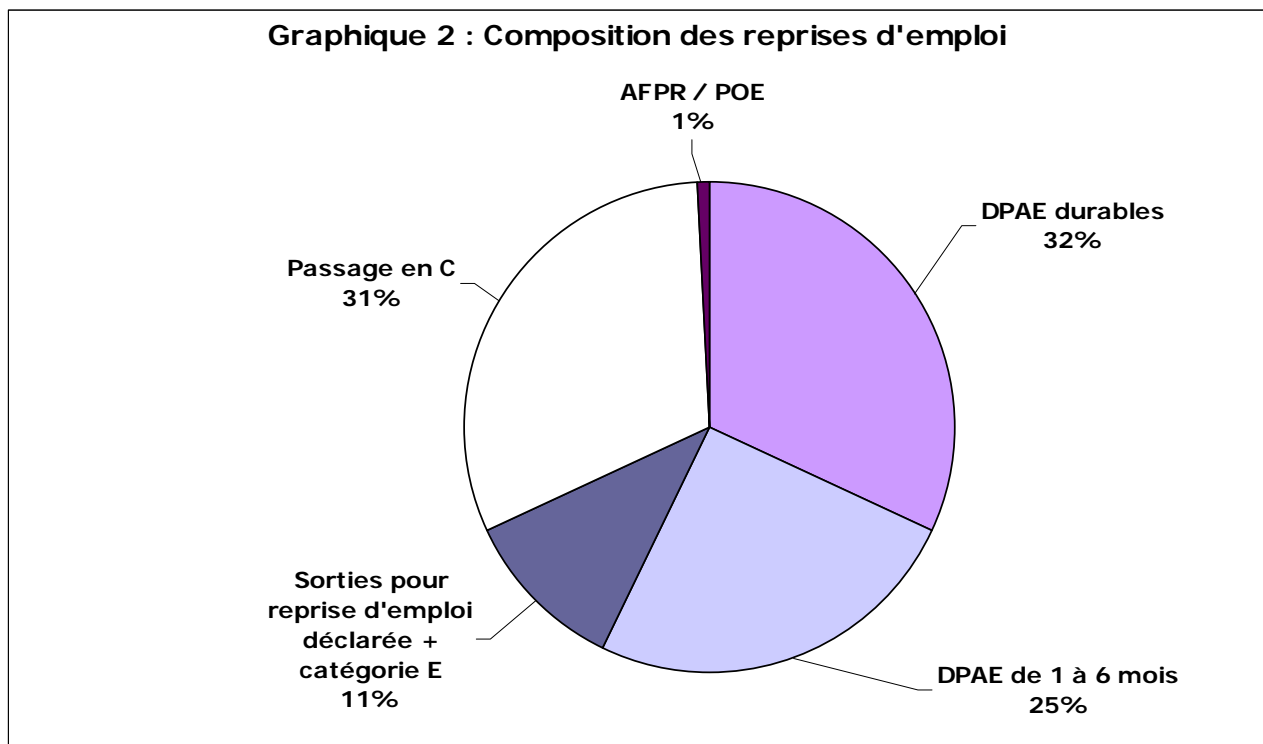
Région	3eme trimestre 2014			3eme trimestre 2013		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Alsace	8,0%	26 400	110 400	8,2%	26 000	105 600
Aquitaine	9,0%	53 700	199 600	9,2%	52 300	190 100
Auvergne	8,3%	18 400	73 900	8,8%	18 600	70 700
Basse-Normandie	8,7%	21 200	81 500	9,2%	21 500	78 200
Bourgogne	8,5%	22 600	89 000	8,8%	23 100	87 100
Bretagne	9,4%	49 600	175 900	9,6%	49 100	171 000
Centre-Val de Loire	8,6%	38 800	150 000	8,9%	38 500	143 700
Champagne-Ardenne	7,3%	19 000	87 200	7,7%	19 400	84 000
Corse	6,7%	2 900	14 600	7,1%	2 800	13 200
Franche-Comté	8,4%	16 900	66 900	8,9%	17 200	64 600
Guadeloupe	2,7%	5 100	63 400	2,7%	5 200	62 600
Guyane	3,3%	2 200	22 900	3,7%	2 400	21 400
Haute-Normandie	8,3%	30 200	122 000	8,3%	29 400	118 600
Ile-de-France	7,6%	169 500	742 400	7,7%	162 000	700 600
Languedoc-Roussillon	7,3%	45 100	206 700	7,6%	44 700	195 900
Limousin	8,0%	9 400	39 100	8,2%	9 400	38 200
Lorraine	7,5%	33 000	146 900	7,6%	32 600	142 900
Martinique	4,0%	5 700	48 000	3,7%	5 300	47 400
Midi-Pyrénées	8,2%	47 000	190 400	8,7%	47 100	181 400
Nord-Pas-de-Calais	6,8%	61 500	301 000	7,0%	62 500	295 800
Pays de la Loire	9,9%	60 900	204 600	10,2%	59 400	194 800
Picardie	7,3%	28 500	129 700	7,8%	29 700	127 600
Poitou-Charentes	9,0%	26 800	98 900	9,1%	26 300	96 100
Provence-Alpes-Côte-D'Azur	7,4%	75 100	338 300	7,7%	74 200	322 200
Réunion	3,9%	17 600	152 300	3,7%	16 500	149 700
Rhône-Alpes	9,2%	101 000	367 700	9,3%	98 000	351 700
National	7,8%	988 100	4 223 300	8,0%	973 200	4 055 000

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière

ANNEXE 2 - COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi (cf. graphique 2).

Près de 30% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 10% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (moins de 1%).



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA), Données brutes, France entière

¹ Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8,2% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

² L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 3 - METHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-de-mars-2014-@/524/view-article-85584.html>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵

³ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁴ Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

⁵ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

- sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

